

Veille de l'Observatoire
Numéro 64 (octobre 2010)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet:

http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO:

1. Le passage des clandestins : durcissement des lois canadiennes
2. Plan d'immigration du Québec 2011
3. Protection des travailleuses domestiques
4. CRÉ de Montréal : plan d'action en matière d'immigration
5. Vancouver adhère à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination
6. Rapports sur la discrimination en Europe
7. Trafic humain : limites du Protocole de Palerme
8. Glossaire : réfugiés et immigrants
9. Politiques d'immigration au Canada : proposition de révision
10. Royaume-Uni : Décès de demandeurs du statut de réfugiés et d'immigrants
11. Enquête sur la diversité en France

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Le passage des clandestins : durcissement des lois canadiennes

Le **Gouvernement du Canada** a déposé à la chambre des communes un projet de loi modifiant la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la *Loi sur les mesures de réformes équitables concernant les réfugiés* et la *Loi sur la sûreté du transport maritime* (<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4708783&Mode=1&Language=F>). Ce projet de loi vise à empêcher les personnes de venir au Canada dans le cadre d'une opération de passage de clandestins et à mettre en place des mesures plus sévères à l'égard des passeurs et propriétaires de bateaux ainsi qu'aux personnes à son bord.

De nombreuses ONG dont le **Conseil canadien pour les réfugiés** (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/10/10/21>) et **Amnistie Internationale** (http://www.amnesty.ca/resource_centre/news/view.php?load=arcview&article=5662&c=Resource+Centre+News) s'opposent au projet de loi C-49 affirmant qu'il va à l'encontre des droits des réfugiés et qu'il viole la Charte canadienne des droits et libertés et les conventions internationales dont le Canada est signataire. Une liste plus exhaustive des groupes qui demandent le rejet du projet de loi est disponible : <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/reforme.asp>.

À QUÉBEC...

2. Plan d'immigration du Québec 2011

Le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles** vient de faire paraître son *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* (<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/Plan-immigration-2011.pdf>) dans lequel il présente les orientations pour l'année 2011 ainsi que les réalisations pour l'année 2010. Afin de permettre au ministère de mieux évaluer les besoins en matière d'immigration selon les besoins économiques de la province au sortir du ralentissement économique, les objectifs du plan d'immigration pour l'année 2010 ont été reconduits en 2011. Ainsi, le ministère tiendra une consultation publique au printemps 2011 visant l'élaboration de la prochaine planification pluriannuelle.

Pour 2011, le Québec prévoit accueillir entre 52 400 et 55 000 personnes immigrantes comme en ce fût le cas 2010. Les admissions attendues dans la catégorie «immigrant économique» devraient représenter entre 36 100 et 37 500 personnes, alors que les immigrants admis dans le cadre de la politique du regroupement familial seraient de l'ordre de 11 100 à 11 500. Quant aux réfugiés, Québec compte ouvrir ses portes à un nombre de personnes se situant entre 4 700 et 5 200.

3. Protection des travailleuses domestiques

Élaboré par le **ministère du Travail du Québec**, un projet de loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail des travailleurs domestiques a été déposé à l'Assemblée nationale (<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-110-39-1.html>). Voulant

accorder une plus grande protection aux « domestiques », le projet de loi modifie notamment la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (LATMP)* en proposant que tout travailleur domestique qui travaille sur une base régulière un minimum de 24 heures par semaine puisse bénéficier des protections de cette loi. Il prévoit aussi que la Commission de la santé et de la sécurité du travail ne peut obliger un employeur à réintégrer un travailleur domestique qu'il a congédié.

Or, la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)** demande à la ministre de modifier cette proposition d'amendement, car elle considère le projet de loi discriminatoire (http://www2.cdpedj.gc.ca/communiqués/Documents/COMM_pl_110_28oct_1.pdf). En effet, exiger que les domestiques travaillent un minimum de 24 heures par semaine pour avoir accès à la LATMP et refuser le droit à la réintégration viendraient selon la CDPDJ renforcer la discrimination à l'endroit de ce type de travailleurs plutôt que de corriger la situation (http://www2.cdpedj.gc.ca/communiqués/Documents/A_Carpentier_Marie_PL_110_Santé_sécurité_domestique_2_412_114_20100910.pdf).

4. CRÉ de Montréal : plan d'action en matière d'immigration

Pour satisfaire aux exigences de son Plan quinquennal, la **Conférence régionale des élus de Montréal** a mis en place le *Plan d'action de la région de Montréal en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles* (PARMI) (http://www.credemontreal.gc.ca/Publications/Autres/CRE_PARMIFichesProjets.pdf). Les trois axes du plan d'action PARMI sont les suivants : maintenir une immigration qui répond aux besoins de la région, assurer l'intégration en emploi des personnes immigrantes et assurer le développement économique de la région de Montréal en reconnaissance l'apport privilégié de sa diversité.

AILLEURS AU CANADA...

5. Vancouver adhère à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination

La **Ville de Vancouver** vient de faire paraître un communiqué (<http://www.unesco.ca/fr/documents/CMARDVancouverF5oct2010.pdf>) dans lequel elle annonce son adhésion à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination et s'engage ainsi à prendre des mesures pour les combattre. Vancouver manifeste également son désir de travailler avec les 39 autres villes signataires de la coalition (<http://www.unesco.ca/fr/interdisciplinaire/coalition/documents/ListoftheSignatoryMunicipalitiesSeptembre302010.pdf>) en plus de partager son expertise dans l'élaboration de politiques et la conception de programmes sur ces enjeux.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

6. Rapports sur la discrimination en Europe

Deux rapports sur l'expérience de la discrimination en Europe viennent de paraître par l'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)**. La première enquête porte

sur le racisme, la discrimination ethnique et l'exclusion sociale dans le sport (http://fra.europa.eu/fraWebsite/news_and_events/infocus10_2810-new_en.htm) et met en évidence l'importance d'agir et de contrer les pratiques discriminatoires dans le sport. Quatre mesures sont ainsi proposées : 1) renforcer les activités de sensibilisation et promouvoir la diversité ethnoculturelle dans le sport ; 2) Surveiller plus efficacement les incidents racistes afin d'en améliorer le recensement et faciliter le dépôt de plaintes ; 3) Renforcer l'efficacité de la réglementation condamnant le racisme et des mesures de promotion de l'égalité et 4) impliquer davantage les organismes de promotion de l'égalité dans la lutte contre le racisme et la discrimination dans le sport.

La seconde étude insiste sur l'expérience vécue de la discrimination, de la marginalisation sociale et de la violence chez les jeunes musulmans et non-musulmans (http://fra.europa.eu/fraWebsite/news_and_events/infocus10_2710_en.htm). Alors que la marginalisation sociale et la discrimination ont des conséquences négatives sur les personnes visées, la présente recherche s'est intéressée aux impacts qu'elles entraînent sur les victimes notamment sur le plan de la violence. Ainsi, le rapport souligne que les musulmans et non-musulmans victimes de discrimination risquent davantage de recourir à la violence émotionnelle que les personnes n'ayant pas été victimes de discrimination. Toutefois, il ressort de l'enquête qu'être en faveur de la violence n'implique pas toujours le passage à l'acte. En effet, si les jeunes justifient la violence pour se protéger ou assurer la protection d'autrui, ils sont contre les actes de violence sans motifs raisonnables. Finalement, au sortir de l'étude, rien ne porte à croire que les jeunes musulmans ont davantage recours à la violence que les non-musulmans puisque la croyance religieuse n'est pas le seul critère de discrimination.

7. Trafic humain : limites du Protocole de Palerme

Une étude sur le trafic humain vient d'être publiée par l'**Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture** (UNESCO) (<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001883/188397e.pdf>). Cette recherche, intitulée *Human Rights and Tran-National Criminal Law. Developments in Law and Practices*, dont l'analyse se situe à la fois au niveau des droits humains et des lois criminelles, nous renseigne sur les limites du Protocoles de Palerme. En effet, il ressort de l'étude que le protocole insiste trop sur l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants au détriment d'autres formes de trafic humain qui sont tout aussi grave. De plus, bien que l'implémentation du protocole ne soit pas parfaite, il permet néanmoins de prévenir l'exploitation dans de nombreux pays et de poursuivre en justice ceux qui font la traite de personnes.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

8. Glossaire : réfugiés et immigrants

Un glossaire vient d'être publié par le **Conseil canadien pour les réfugiés** afin de préciser la terminologie utilisée pour parler des réfugiés et des immigrants (http://ccrweb.ca/files/feuilleet_ccr_fra_web.pdf). Divers termes sont utilisés, dont certains ont une signification juridique et d'autres une connotation péjorative. Considérant que «l'utilisation des termes appropriés est essentielle au respect des personnes et favorise la tenue d'un débat

éclairé dans ce domaine», le CCR propose d'apporter, par le biais de ce glossaire, une meilleure connaissance de la terminologie en ce qui concerne les immigrants et les réfugiés.

9. Politiques d'immigration au Canada : proposition de révision

Le **Caledon Institute of Social Policy** vient de publier *Immigration for Young Citizens*, une étude (<http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/903ENG.pdf>) dans laquelle on soutient que les politiques d'immigration actuelles ne permettent plus de répondre aux besoins du Canada. La recherche propose 12 solutions afin d'arrimer les politiques à la réalité canadienne en matière d'immigration. Parmi ses propositions, l'institut soutient qu'il est devenu nécessaire de favoriser l'immigration de jeunes familles et de jeunes diplômés plutôt que d'insister sur l'expérience de travail dans le pays d'origine et qu'il faut limiter l'immigration dans la catégorie du regroupement familial. Le statut de résidents permanents devrait être accordé uniquement aux étudiants et aux travailleurs spécialisés afin de donner accès à des emplois non-spécialisés aux Canadiens. Le principal critère d'admission devrait être la volonté de devenir citoyen canadien. On y propose également que les provinces soient davantage consultées en matière d'immigration, tout en soulignant qu'elles ne devraient plus pouvoir sélectionner certaines catégories d'immigrants.

INTERNATIONALES...

10. Royaume-Uni : Décès de demandeurs du statut de réfugiés et d'immigrants

L'**Institute of Race Relation** vient de faire paraître un rapport (http://www.irr.org.uk/pdf2/DtDM_2006_2010.pdf) dans lequel il soutient qu'au cours des cinq dernières années, 77 demandeurs du statut de réfugié ou immigrants sont décédés en tentant d'atteindre le Royaume-Uni ou en territoire britannique à cause de politiques discriminatoires. Les données de *Driven to Desperate Measures* mettent ainsi en évidence le parcours et les conditions difficiles des demandeurs du statut de réfugiée et des immigrants au Royaume-Uni.

11. Enquête sur la diversité en France

L'**Institut national d'études démographiques** vient de présenter les premiers résultats de l'étude *Trajectoires et Origines : Enquête sur la diversité des populations en France* (http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1516/publi_pdf1_dt_168_teo.pdf). Cette recherche, réalisée entre septembre 2008 et février 2009 et basée sur un échantillon de 22 000 personnes, met en lumière les conditions de vie des personnes immigrantes et leurs descendants insistant notamment sur les pratiques linguistiques et religieuses, l'éducation, les expériences de travail, la participation politique ainsi que les inégalités et les discriminations. Concernant le racisme, l'enquête souligne que 14 % des répondants déclarent avoir été victimes de discrimination en regard de l'origine ou de la couleur de la peau au cours de cinq dernières années. Le pourcentage grimpe à 31% lorsque les deux parents sont immigrants. La discrimination dans l'accès au logement est également présente et 13% des immigrants ont le sentiment d'en avoir été victimes.

Cette veille a été compilée par Marie-Pier Dostie (adjointe de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318